

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Treize du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE KMARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS (excusée ; pouvoir donné à Christian THENARD) – Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Mme Marie-Antoinette LOLLIA (excusée) – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE.

Madame Nadia CELINI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PROJET DE RÉNOVATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CM-2018-5S-DI-83

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2018-3S-DAF-31 du 26 juin 2018, portant modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2016-2020 ;

Considérant l'importance que revêt la maîtrise des dépenses énergétiques ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de procéder à la rénovation des dispositifs d'éclairage public;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public.

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

	Nature	%	Montants	Chapitre
DÉPENSES	ETUDES	2,05%	100 000,00 €	17/02
	TRAVAUX	97,95%	4 778 650,00 €	17/02
Total dépenses hors taxes		100,00%	4 878 650,00 €	
RECETTES	EUROPE-FEDER	30,78%	1 501 840,00 €	17/02
	ETAT-DSIL	3,59%	175 000,00 €	17/02
	ETAT-CNDS	0,00%	0,00 €	17/02
	REGION	13,95%	680 550,00 €	17/02
	DEPARTEMENT	0,00%	0,00 €	17/02
	ADEME	0,79%	38 500,00 €	
	EDF	30,67%	1 496 200,00 €	
	VILLE	20,22%	986 560,00 €	17/02
Total recettes hors taxes		100,00%	4 878 650,00 €	

Article 3 : De donner tout pouvoir à monsieur le maire afin de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.

Article 4 : D'autoriser monsieur le maire à modifier, si nécessaire, le plan de financement prévisionnel sans modification du coût global. Toute modification postérieure devra être entérinée par le Conseil municipal.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

14 NOV. 2018

Et publication ou notification
le

14 NOV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 13 novembre 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint



- José SEVERIEN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de rénovation de l'éclairage public

Date de transmission de l'acte : 14/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2018

Numéro de l'acte : CM20185SDI83 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20181113-CM20185SDI83-DE

Date de décision : 13/11/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres